

# CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2012

## 1. Affaires foncières et aménagement

L'enfouissement des réseaux électriques basse tension, éclairage public et Télécommunications a été retenu pour la route de Poitiers.

Le Conseil municipal décide d'engager ces travaux et autorise le Maire à solliciter la demande de subventions.

Enfouissement	Dépenses	Recettes
Réseau basse tension	183 000 €	Subvention SIEEDV et SOREGIES : 91 500 €
Eclairage public	108 986, 46 €	Subventions SIEEDV 21 796, 66€
Télécommunications	Domaine public : 70 623,25 € Domaine privé : 22 793 €	
		Emprunts : 347 644,98 €
Total HT	385 402,71 €	
TVA 19, 60 %	75 538, 93 €	
Total TTC	460 941, 64 €	460 941, 64 €

Les travaux de voirie d'un montant de 372 500 € HT pourront être programmés début 2013.

## 2. Bâtiments communaux

### ➤ Huisseries de l'école maternelle

Côté préau les huisseries sont à changer ce qui représente 14 fenêtres, 12 châssis et 2 portes. CE programme de réfection devait être étalé sur 2 ans. Mais compte tenu de la possibilité de l'obtention d'une subvention (25 % maximum) du Conseil Général au titre du PAD (Plan de Développement des Communes) du Conseil Général, il est préférable de déposer un dossier et d'engager les travaux dès l'attribution de la subvention.

Dépenses		Recettes	
Travaux	26 570 €	Subvention Conseil Général	5 314 €
		Autofinancement Fonds propres Enprunts	26 463, 72 €
TVA	5 207, 72 %		
Total TTC	31 777, 72 €		31 777, 72 €

Le Conseil Municipal décide d'engager les travaux et de déposer la demande de subvention

➤ **Nom de l'école maternelle**

Une erreur d'orthographe s'est glissée dans la dénomination de l'école maternelle de Cissé : « les petits loups ». Il fallait retenir : « Les P'tits Loups ».

Le Conseil Municipal décide de rectifier le nom et dénommer l'école du nom des « P'tits Loups ».

➤ **Cimetières et reprise de concessions**

Il existe des concessions trentenaires qui n'ont pas été renouvelées depuis plusieurs décennies. L'article L2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que ce type de concessions temporaires est renouvelable au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement. A défaut de paiement la Commune peut reprendre sans formalisme la concession après un délai de 2 ans suivant le terme de la concession.

Un affichage en mairie, dans le cimetière et un encart dans la presse sont retenus pour prévenir les familles concernées et leurs descendants.

Le Conseil Municipal valide cette procédure et décide de mettre en place un ossuaire pour y déposer les restes mortels.

### 3. **Voirie et réseaux**

➤ **Travaux 2012**

Le Conseil Municipal décide de retenir les aménagements suivants : puisard à l'école maternelle, bordures route de Lonchard et dans le haut de la route de Fougères pour un montant de 24 368, 55 € HT.

Le Syndicat de Voirie sera chargé d'une autre tranche de travaux pour un montant de 70 000 €.

Une subvention de 10 767 € sera versée sur les 3 exercices budgétaires (2012, 2013, 2014) pour aider à financer ces travaux.

➤ **Convention de maîtrise d'œuvre**

La réalisation de ces travaux nécessite la prestation d'un maître d'œuvre. Le bureau BET Touchard est retenu par le Conseil Municipal pour un montant de 4,5 % du montant des travaux.

### 4. **Associations**

Neuville Solidarité est une association qui gère un vestiaire et une épicerie sociale. De puis de nombreuses plusieurs communes se partagent le travail de récupération des denrées alimentaires à Poitiers. (soit 1 fois / mois pendant un an).

Le Conseil Municipal décide de reconduire la mise à disposition d'un véhicule avec chauffeur pour assurer ce service.

## **5. Administration générale**

### ➤ **Adhésion de la commune ) Vienne Services**

Cissé utilise depuis longtemps les services de ce syndicat mixte qui offre des prestations dans les domaines informatique et juridique à destinations des collectivités.

Les services optionnels concernant le domaine informatique se déclinent en 4 pôles que le Conseil Municipal retient ainsi que la cotisation d'adhésion au Syndicat qui s'élève à 0,35 €/ habitant soit 893,55 €.

### ➤ **Adhésion communauté de Communes à Vienne Services**

Pour que la Communauté de Communes puisse adhérer à ce Syndicat Mixte, il est nécessaire que chaque commune adhérente donne son approbation.

Le Conseil Municipal donne son accord à cette adhésion.

## **6. Assainissement**

### ➤ **Rapport annuel sur l'assainissement collectif**

En vertu de l'article L2224-5 du code des collectivités territoriales, le rapport annuel sur le prix et qualité des services publics d'assainissement doit être soumis au Conseil Municipal  
Après lecture, le Conseil adopte ce rapport.

### ➤ **Rapport annuel sur l'assainissement non collectif**

La même réglementation existe pour le service d'assainissement non-collectif.

Le Conseil adopte le rapport.

Ces rapports sont consultables en mairie.

## **7. Informations diverses**

➤ **Fête communale**: 529 inscrits (en attendant les inscriptions de dernière minute), animation avec jeux de bois et structures gonflable pour les enfants, buffet et soirée dansante.

➤ **Bulletin** : il est en voie de finition et sera distribué courant juillet.

